

L'allaitement en structure Petite enfance ou chez l'assistante maternelle



c'est possible !

Les bienfaits du lait maternel

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande l'allaitement exclusif jusqu'au 6 mois du bébé puis, en complément d'une diversification alimentaire, jusqu'à 2 ans, selon le souhait de la mère et de l'enfant.

Le lait maternel est en effet le meilleur aliment pour la croissance et le développement du bébé. Riche en nutriments, facile à digérer, il est particulièrement bien adapté aux besoins du bébé dès sa naissance.

Le code du travail donne la possibilité aux mères d'allaiter ou de tirer son lait, sur son lieu de travail, à raison d'une heure par jour, jusqu'au 1 an de l'enfant.

Dans les établissements d'accueil de jeunes enfants d'Évry-Courcouronnes et au domicile des assistants ou assistantes maternelles, tout est mis en œuvre pour permettre à la mère de poursuivre l'allaitement. Pour ce faire, il suffit de respecter quelques recommandations pour le recueil, la conservation et le transport du lait.

Le recueil

- Se laver les mains
- S'installer dans un endroit calme et confortable
- Nettoyer le matériel à l'eau chaude avec du liquide vaisselle, rincer à l'eau chaude puis laisser sécher sans essuyer
- Apposer une étiquette sur le contenant :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE ET HEURE DU RECCUEIL :

DATE DE MISE AU FRIGO OU AU CONGÉLATEUR :

DATE ET HEURE DE SORTIE :

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Un tire-lait manuel ou électrique, loué ou acheté
- Des téterelles
- Un contenant : biberon, pot ou sachet
- Des étiquettes pour annoter les informations



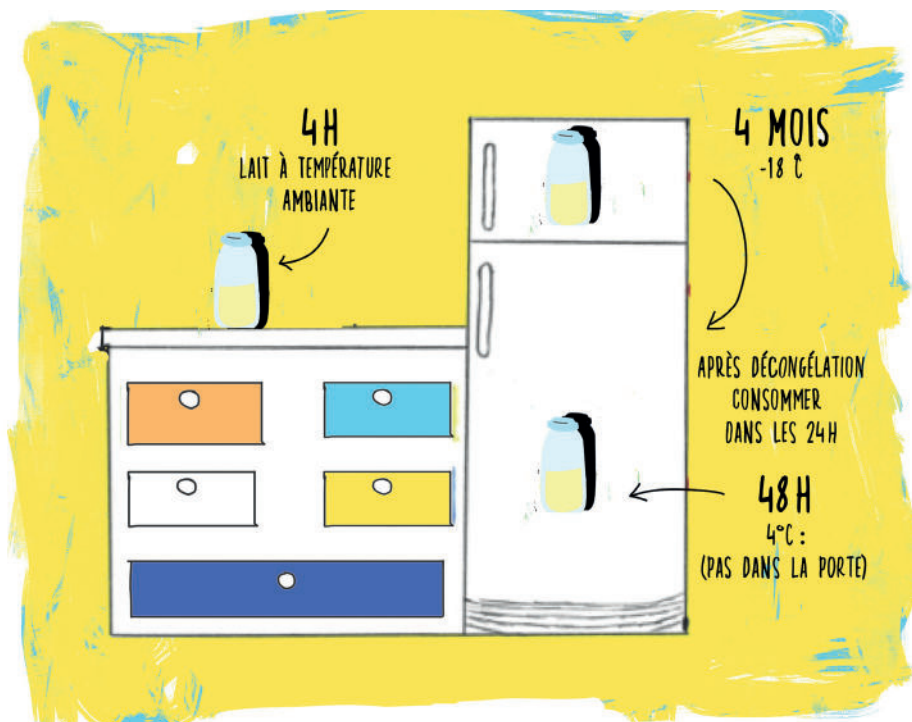
La conservation*

Lait frais :

- à température ambiante (max 25°C) : ≤ 4 h
- au réfrigérateur, immédiatement après le recueil (4°C) : < 48 h

Lait congelé :

- au congélateur (-18°C) : < 4 mois
- décongelé ou placé au réfrigérateur (4°C) : < 24 h



Le transport

Il est essentiel de maintenir la **chaîne du froid**, aussi le transport du lait doit se faire **dans un sac isotherme, avec un pain de glace, dans un délai n'excédant pas une heure** entre le domicile ou le travail et la crèche. Il est préférable d'opter pour des contenants d'environ 50ml afin d'éviter les pertes.



* Recommandations françaises (sources AFSSA et HAS)

À la crèche ou chez l'assistant ou assistante maternelle

Le professionnel s'assure que le lait a été transporté dans les bonnes conditions, **vérifie les informations annotées sur l'étiquette** puis met au frais et réchauffera le moment venu (pas de micro-ondes).

Si votre enfant n'a pas terminé son biberon, le reste du lait est jeté.

Si le lait apporté n'a pas été utilisé selon le souhait des parents, le lait est gardé en sein de la crèche ou au domicile de l'assistant ou assistante maternelle, jeté ou redonné aux parents dans un sac isotherme avec un pain de glace.

S'il y a un doute sur la qualité du lait ou s'il n'y a pas assez de lait, un laitage ou du lait infantile sera proposé à l'enfant.

Vous avez encore des questions sur l'allaitement, le sevrage, la place du 2^e parent ou encore la diversification alimentaire ? N'hésitez pas à en parler à un professionnel de l'établissement. Écoutez-vous, faites-vous confiance !



Nous soussignons

parents de

affirmons avoir lu attentivement ce document, engageons à respecter les règles de recueil, de conservation et de transport du lait maternel, et autorisons l'établissement de jeunes enfants ou l'assistant ou assistante maternelle à conserver et administrer le lait maternel à notre enfant.

Évry-Courcouronnes, le

Signatures